

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf mars à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 21 mars 2024 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 32

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDŁO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Florence GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ, Fabienne LOUIS, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, Hervé VAN COLÉN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Rebecca BABILOTTE, Stéphanie FRESNAIS, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Didier PAPELOUX, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Michel MARESCOT, pouvoir à Yves LEMONNIER, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Delphine PANDO, Jacques MARIE, pouvoir à Claude BENOIST, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, David MULLER, pouvoir à Philippe AUGIER, Patricia NOGUET, pouvoir à Emmanuel LAUSSINOTTE, Patrice ROBERT, pouvoir à Fabienne LOUIS, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Christèle CERISIER-PHILIPPE est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D023_290324

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - Budget annexe Eau

Le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de l'eau fait apparaître, en section d'exploitation, un excédent global de clôture de 696 416,09 € et en section d'investissement un déficit global de clôture de 99 293,13 €.

Il est proposé au Conseil, après avoir pris en compte les restes à réaliser 2023 (en dépenses 384 609,29 €), d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation dont 483 902,42 au titre du besoin de financement de la section d'investissement (article 1068) et 212 513,67 au titre de la réserve complémentaire.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE après avoir pris en compte les restes à réaliser 2023, en dépenses 384 609,29 €, (trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent neuf euros et vingt-neuf centimes), d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation dont 483 902,42 € (quatre cent quatre-vingt-trois mille neuf cent deux euros et quarante-deux centimes) au titre du besoin de financement de la section d'investissement (article 1068) et 212 513,67 € (deux cent douze mille cinq cent treize euros et soixante-sept centimes) au titre de la réserve complémentaire.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



Christèle CERISIER-PHILIPPE
Secrétaire de séance



Philippe AUGIER
Président

Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

